

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du 13 novembre 2020
---	---

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	22	-	22

Convocation en date du
30/10/2020

L'an deux mille vingt, le treize novembre à seize heures, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 04/11/2020, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Présents : Arnaud Battefort, Franck Briffaut, Jean Pascal Berson, Alain Crémont, Alexandre de Montesquiou, Céline Lefrère, Hervé Muzart, Marina Carette, Philippe Montaron, Séverine Pelletier, Thierry Routier, Pascal Tordeux, Olivier Engrand, Patrick Dufour, Ginette Platrier, Alex Desumeur, Loïc Lalys, Gilles Davalan, Yveline Delval, Jean Luc Nicolas, Marie-Claude LAINE (suppléant de François Rampelberg), Nicolas Rébérot

Procuration : 0

Absents excusés : Christian Deulceux – Dominique Bonnaud – Marcel Bombart

Alexandre de Montesquiou a été élu secrétaire de séance.

Objet : Adhésion du PETR du Soissonnais et du Valois à la Fédération Nationale des SCOT

Numéro délibération 25 - 2020

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver notre pôle d'équilibre à rejoindre la Fédération nationale des SCOT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, notre PETR pourrait envisager d'adhérer à cette Fédération. La cotisation pour l'année 2021 s'élèverait, compte tenu de la population du périmètre de notre SCOT, à 1080 Euros.

Le comité syndical devrait dès lors désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération.

Le président invite le comité syndical à adopter la délibération suivante :

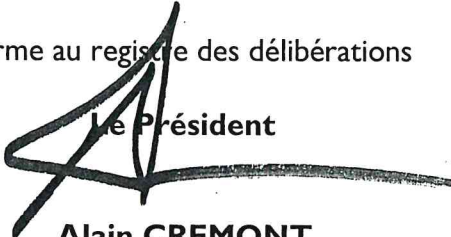
Vu le rapport soumis à son examen ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'**ADHERER** à la Fédération nationale des SCOT à compter de l'année 2021 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la Fédération nationale des SCOT ;
- d'**ACQUITTER** les contributions appelées et d'**INSCRIRE** les crédits correspondants au budget ; pour l'année 2021.
- de **DESIGNER** :
 - Monsieur Alain CREMONT en qualité de titulaire,
 - Monsieur François Rampelberg en qualité de suppléant pour représenter Le PETR du Soissonnais et du Valois au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT,
- **Autorise**, en cas d'empêchement, le Président à désigner au cas par cas, un suppléant au sein du bureau pour participer à l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCOT ;
- **CHARGE et DÉLÈGUE** Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

PETR
Pôle d'équilibre territorial et rural
du Soissonnais et du Valois
Espace Gouraud - 2 rue des Nobel
02200 SOISSONS
Tél. 03 23 73 75 69


Le Président
Alain CREMONT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 26.../11.../2020

Transmission le 26.../11.../2020

Certifié exécutoire le 26.../11.../2020

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

26 NOV. 2020